

# NEWSLETTER PARTENAIRES

Avril 2021 n°17



# INFOS CAF 52

## LA CAF MOBILISÉE POUR ACCOMPAGNER LES USAGERS

Dans le contexte actuel et face à la crise sanitaire, la Caf de la Haute-Marne reste accessible et adapte son offre de service pour garantir le maintien des droits.

**La Caf assurera le versement de toutes les prestations comme d'habitude.** Le traitement des dossiers est maintenu. Les allocations de mars seront bien versées le mardi 6 avril.

Pour toutes démarches, les solutions suivantes sont à privilégier : l'espace « Mon Compte » sur site [caf.fr](http://caf.fr), accessible 24h/24 et 7j/7, et l'application mobile « Caf – Mon Compte », disponible gratuitement sur les différentes plateformes. Tous les changements de situation professionnelle, familiale, de coordonnées bancaires..., ainsi que les demandes de prestations, peuvent s'effectuer directement dans l'espace « Mon Compte » sur [caf.fr](http://caf.fr) ou l'application mobile.

### Les accueils de la Caf restent ouverts :

- à Chaumont et Saint-Dizier, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Les allocataires peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller directement via le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique « Contacter ma Caf », en sélectionnant le motif de la demande, ainsi que le lieu d'accueil, la date et l'heure de rendez-vous souhaités.

Pour les usagers ne pouvant se déplacer, un rendez-vous téléphonique sera proposé. La Caf prend systématiquement contact avec les allocataires 24h avant le rendez-vous, pour leur indiquer les documents à apporter afin de bien traiter leur demande. La Caf a mis en place toutes les précautions sanitaires pour accueillir les allocataires dans de bonnes conditions et dans le respect des gestes barrières.

De même, pour permettre aux usagers d'obtenir des informations sur leur dossier et échanger avec un conseiller Caf, **l'accueil téléphonique reste accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h30, via le 32 30** (prix d'un appel local).

Les allocataires peuvent également **envoyer les pièces justificatives** nécessaires pour toute nouvelle demande de prestation, scannées, ou photographiées, à une adresse mail dédiée, [transmettreundocument.caf52@info-caf.fr](mailto:transmettreundocument.caf52@info-caf.fr).

Des informations sont mises en ligne régulièrement sur les pages locales du [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

Durant cette période, les agents de la Caf restent entièrement mobilisés pour accompagner les usagers et les assurer de toute leur solidarité.